

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 21 juillet 2014

Communiqué de presse

Restrictions de l'usage de l'eau

Réunie le 18 juillet 2014, la cellule sécheresse a fait le constat que l'épisode de sécheresse n'était pas terminé.

Le déficit pluviométrique enregistré depuis mars est très net, et il devrait se poursuivre jusqu'en octobre. Les débits des rivières en pâtissent et la capacité des producteurs et distributeurs d'eau potable à alimenter la population doit être attentivement suivie.

Les capacités de production ne sont pas atteintes, mais la population est invitée à faire un usage économe de l'eau potable et à **respecter les mesures de restriction qui sont en vigueur au moins jusqu'au 1^{er} août**. Il est donc rappelé que sont interdits les usages d'eau potable non prioritaires suivants :

- arrosage des pelouses, des jardins d'agrément, des espaces verts publics et privés, ainsi que des espaces sportifs
- lavage des véhicules et des bateaux hors station de lavage spécialisée
- vidange et le remplissage complets des piscines
- vidange de réservoirs d'eau potable, sauf nécessité absolue justifiée par des raisons sanitaires

Par ailleurs, les usagers martiniquais sont invités à signaler toute fuite sur réseau d'eau potable aux services responsables de l'eau par téléphone ou par mèl, en utilisant les coordonnées suivantes :

- S.M.D.S. - Nord Atlantique : Tel : 05 96 69 54 74 (smds.fr)
- S.M.D.S.- Schoelcher : Tel : 05 96 71 15 45
- S.M.E. : Tel : 05 96 51 80 51 (smeaux.fr)
- ODYSSI : Tel : 05 96 71 20 10 (odyssi.fr)